



**1^{ère} série de réunions publiques
relative à la révision du PLU 3.1**

Compte rendu de la réunion publique
du 25 septembre 2013
à Martignas-sur-Jalle

SOMMAIRE

1.	Introduction.....	3
1.1.	Contexte de la réunion publique	3
1.2.	INTRODUCTION DE MONSIEUR LE MAIRE	4
1.3.	PRÉSENTATION DU PLU 3.1 ET DU PROJET COMMUNAL.....	4
2.	CONTRIBUTIONS DES PARTICIPANTS.....	5
2.1.	SE DÉPLACER	5
2.1.1.	Constats des participants.....	5
2.1.2.	Propositions des participants.....	5
2.2.	LA VILLE NATURE.....	6
2.2.1.	Propositions des participants.....	6
2.3.	LA VILLE ACTIVE.....	6
2.3.1.	Propositions des participants.....	6
2.4.	LA VILLE HABITEE.....	7
2.4.1.	Constat des participants.....	7
2.4.2.	Propositions des participants	7
2.5.	LES QUESTIONNEMENTS POSES PAR LES PARTICIPANTS	7
3.	CONCLUSION DE MONSIEUR LE MAIRE	9

1. Introduction

1.1. Contexte de la réunion publique

Une cinquantaine de personnes s'est réunie à Martignas-sur-Jalle le 25 septembre 2013, pour prendre connaissance de la démarche d'élaboration du Plan Local d'Urbanisme 3.1 et discuter des orientations du PLU 3.1 au regard des enjeux de la commune de Martignas-sur-Jalle.

Après un discours introductif du maire, Monsieur Vernejoul, puis de Mme Bost, élue communautaire, Françoise Le Guern, de la direction de l'urbanisme de la Communauté urbaine de Bordeaux (Cub) a présenté le PLU 3.1 et ses enjeux.

Madame Sophie Guillain du cabinet Res publica animait les débats.

Quel est l'objectif de cette première réunion publique ?

Les réunions publiques communales ont pour objectif de présenter et expliquer le Plan Local d'Urbanisme 3.1, ainsi que la démarche de concertation qui l'accompagne. Avec un temps de travail par table, il s'agit avant tout d'entendre les participants sur leurs expériences communales et sur leurs attentes dans le cadre de la révision du PLU.

Comment débat-on ?

Le débat prend la forme d'un cabaret : des tables rondes, autour desquelles 8 à 10 participants s'installent et répondent collectivement aux questions. Les élus sont invités à participer mais se regroupent à une même table. Après ce travail, les tables restituent en plénière à toutes les autres le fruit de leur réflexion. C'est l'objet de ce compte-rendu.

Quelles sont les suites ?

Après cette première session de réunions dans les communes, qui ont pour but de discuter localement des enjeux et des projets de chaque territoire, les contributions des résidents et des acteurs des communes viendront nourrir la réflexion en cours avec les partenaires et institutionnels. La CUB, in fine, tient la plume du document de PLU 3.1, mais elle le fait avec le concours des communes, des acteurs, de la société civile et des habitants.

Vers l'été 2014, une deuxième réunion publique dans la commune mettra en discussion la traduction spatiale du projet de territoire.

1.2. INTRODUCTION DE MONSIEUR LE MAIRE

Monsieur Vernejoul, Maire de Martignas-sur-Jalle remercie les participants de consacrer du temps pour construire l'avenir de la Cub et donc leur propre avenir.

Il remercie également, Christine Bost, Vice présidente de La Cub en charge de « Construire la ville au quotidien » ainsi que M. Baudry, adjoint délégué à l'aménagement urbain de la ville de Mérignac pour leur présence.

Il précise que l'objet de la réunion de ce soir est une première réflexion sur les grands enjeux et objectifs de la Communauté Urbaine de Bordeaux.

Depuis le 1^{er} juillet 2013, la ville de Martignas-sur-Jalle est entrée au sein de La Cub. Pour Monsieur le Maire, c'est historique. « C'est la première fois que nous nous rallions à une intercommunalité ». Monsieur le Maire rappelle que ce choix s'est fait à l'unanimité du conseil et partagé par un grand nombre de Martignassais.

Ce changement est visible, tout d'abord par la prise de deux compétences, parmi les nombreuses de la communauté urbaine, qui concerne la voirie et les transports. Des travaux de voirie ont déjà été réalisés par La Cub et vont se poursuivre d'ici la fin de l'année. Monsieur le Maire explique que Vincent Feltesse a décentralisé l'action des services dans les directions territoriales et que Martignas dépend de la direction territoriale ouest. Les transports, partie la plus visible de la prise de compétences est un succès. L'important est de satisfaire les besoins des Martignassais. La société d'économie mixte avait prévu une base de cent personnes par jour et à ce jour on compte environ cinq cents personnes par jours qui empruntent le réseau de bus. Le constat a été fait d'une fréquentation importante des jeunes mais également des personnes allant travailler vers Mérignac ou de personnes âgées devant se rendre vers Bordeaux, par exemple.

Concernant cette réunion publique organisée par La Cub, la ville de Martignas prend le train en marche. Effectivement, les 27 autres communes ont déjà réalisé cette réunion. L'objet de cette réunion est de présenter les enjeux communautaires mais également l'occasion pour La Cub de recueillir le sentiment et les besoins des citoyens.

1.3. PRÉSENTATION DU PLU 3.1 ET DU PROJET COMMUNAL

La présentation de la CUB accompagne le compte-rendu sous format PowerPoint. Ces documents sont également disponibles sur la page du site www.participation.lacub.fr dédiée aux comptes rendus des réunions publiques des communes. Ces comptes rendus sont rédigés à partir des contributions collectives et individuelles des participants mais également, ils s'appuient sur les enregistrements des débats.

2. CONTRIBUTIONS DES PARTICIPANTS

Après avoir répondu individuellement à des questions, et en avoir débattu entre eux, les participants réunis par table de 8 à 10 personnes ont restitué à l'assemblée le fruit de leurs échanges. La restitution et la lecture des fiches de contribution remises à la fin de la réunion font ressortir les constats et préoccupations suivantes. Les termes employés sont des verbatim extraits des restitutions ou le plus proche possible des expressions utilisées par les participants.

Les questions posées aux participants étaient les suivantes :

- Selon vous, quels grands enjeux du projet du PLU 3.1 concernent particulièrement votre commune : pouvez-vous décrire comment ces enjeux se traduisent dans votre quotidien ou celui de vos proches ?
- Y a-t-il d'autres(s) question(s) qui se posent dans votre commune que vous souhaiteriez voir prise en compte dans le PLU 3.1 ?
- A quelle(s) explication(s) concernant le PLU 3.1 souhaitez-vous avoir des réponses ?

2.1. SE DEPLACER

2.1.1. Constats des participants

Les participants ont posé les constats suivants :

- Des difficultés à rejoindre l'agglomération mais aussi la commune aux heures de pointes (x2)
- Le centre bourg de Martignas est régulièrement engorgé,
- Egalement, un engorgement des voies d'accès jusqu'à la rocade,
- Il n'y a pas assez de transports en commun permettant une bonne liaison avec les communes voisines,
- Problématique de la succession des ronds-points allant de Martignas vers Mérignac – Dassault donnant la priorité aux automobilistes venant de la gauche, de Saint-Médard en Jalles et engendrant, ainsi, une circulation déséquilibrée et un engorgement quotidien.

2.1.2. Propositions des participants

Les participants ont formulé des propositions, présentées ci-dessous :

- Circulation / Infrastructures

- les itinéraires routiers sont à reconstruire, par exemple de Martignas à Magudas (saint-Médard en jalles) et vers Mérignac afin de fluidifier la circulation (x4),
- faire un accès direct à la zone de Dassault/souge depuis Martignas de manière à désengorger la circulation du centre bourg,
- afin de régler le problème des ronds-points sur la route allant de Martignas à Mérignac-Dassault, proposition de mettre des feux tricolores qui seraient activés uniquement aux heures de pointes afin de rééquilibrer la circulation,
- **Transports en commun**
 - rendre plus fluide la circulation des transports en commun, (X2)
 - développer les transports en commun entre Martignas et les autres communes de La Cub, (X2)
- **Stationnement**
 - créer des parkings pour les vélos et les voitures à proximité des arrêts de bus,
- **Déplacements doux**
 - meilleure prise en compte des déplacements doux,
 - développer les pistes cyclables en lien avec celles des communes voisines, (X2)

2.2. LA VILLE NATURE

2.2.1. Propositions des participants

- Préserver les espaces verts existants (naturels et agricoles) (X5),
- Confirmer le caractère « poumon vert » de la commune,
- Meilleure prise en compte des cours d'eau,
- Continuer la mise en valeur du patrimoine « écologique » avec la Jalle et les autres communes périphériques.
- La zone verte à l'entrée de la commune (en arrivant de Mérignac) n'a plus lieu d'être. (zone autrefois constructible qui est composée de 16 maisons).
- Prendre en compte l'urgence environnementale dans les réflexions concernant la révision du PLU.

2.3. LA VILLE ACTIVE

2.3.1. Propositions des participants

- Ne pas laisser l'exclusivité du développement économique à certains pôles géographiques,
- Rendre le centre bourg plus attractif en développant le réseau économique notamment,

- Garder la déchetterie sur le territoire de Martignas,
- Favoriser la création d'emplois sur la commune,
- Encadrer le développement de l'aéroport via à vis des nuisances sonores,

2.4. LA VILLE HABITEE

2.4.1. Constat des participants

Les participants ont posé le constat suivant :

- Le prix des loyers est élevé ainsi que celui du foncier.

2.4.2. Propositions des participants

Les participants ont formulé des propositions :

- Maîtriser la densification de la commune pour préserver la qualité de vie,
- Maîtriser l'étalement urbain en développant de manière raisonnée le centre bourg (X2),
- Améliorer l'accès aux logements,
- Améliorer la qualité des infrastructures municipales,
- Faciliter la division des terrains en indivision pour des raisons techniques afin d'augmenter les surfaces constructibles de la commune,
- Limiter la hauteur des logements sur la commune (R+2 maximum),
- Limiter voir éviter la construction de lotissements,
- Conserver une mixité sociale dans les programmes de construction pour répondre aux divers besoins de la population,

2.5. LES QUESTIONNEMENTS POSES PAR LES PARTICIPANTS

- Quelle est le lien entre la loi « SRU » et le PLU ?
- Quels sont les principes de délivrance des permis de construire dans l'agglomération ?
- Quel est le devenir de la déchetterie de Martignas ?

- Quel est le devenir du grand contournement de Bordeaux ?
- Quelle marge de manœuvre reste-il au maire en matière de décision par rapport à La Cub ?
- Y a-t-il des projections démographiques précises sur le nombre d'habitant sur chaque commune de La Cub et à quel horizon ?
- Que signifie exactement la « solidarité entre les territoires » ?
- Afin de préserver l'identité des communes, les règles du PLU seront-elles applicables strictement ou y aura-t-il la possibilité de notion « d'exception communale » ?
- Est-ce que le PLU actuel tient compte de l'horizon 2030 ?

3. CONCLUSION DE MONSIEUR LE MAIRE

Monsieur le Maire remercie l'ensemble des habitants présents ainsi que les services de la CUB et le bureau d'études Res Publica.

Selon Monsieur Vernejoul, le PLU est un élément fondateur. Pour lui, « dans ce document, se trouve les clés de l'avenir de la commune. Dans la future métropole, on se rend compte qu'il y a des problèmes de logements, de transports, de circulation, des problèmes économiques et environnementaux, qui doivent être les réflexions de demain ».

Selon Monsieur le Maire, « à travers vos interrogations, vous avez donné des éléments, des perspectives qui existent déjà dans notre PLU mais également au sein de la Communauté Urbaine de Bordeaux mais qui permettent de refléter les identités communales et mettre au jour certaines situations particulières à prendre en compte».

Il explique ensuite que les questions et constats des habitants vont être étudiés. « Cette réunion a le mérite de prendre en compte et de rendre spécifique l'intégration de notre PLU au sein du projet communautaire. C'est également, une manière pour les Martignassais de s'intéresser à ce futur projet de métropole Bordelaise, à la fois sur les projets structurants et les grands enjeux de demain ».

Monsieur le Maire explique qu'après une période de travail technique, La Cub organisera une deuxième réunion publique sur la commune.